

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

---

SESSION ORDINAIRE DE 1956-1957

---

Service des Commissions

---

**BULLETIN DES COMMISSIONS**

---

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

**Mardi 30 octobre 1956.** — *Présidence de M. Marcel Plaisant, président.* — La commission s'est réunie pour examiner la déclaration produite en séance publique, au nom du Président du Conseil, par M. le Garde des Sceaux sur les événements du Proche-Orient.

Cette déclaration, à laquelle avait été jointe la question orale avec débat de M. Marcel Plaisant, a fait l'objet d'une large discussion à laquelle ont pris part notamment MM. Debré, Marius Moutet, Brizard, Laffargue, Portmann, Marcilhacy, Biatarana,

Léo Hamon, Chazette, Ernest Pezet, Carcassonne, Pernot, Yvon Delbos, Colonna, Masteau, Radius et le président.

A l'issue de ce débat, la commission a adopté, par 27 voix contre 2, la proposition de résolution ainsi conçue :

« Le Conseil de la République, après avoir entendu la déclaration du Gouvernement, donne son approbation aux mesures prises qui traduisent la résolution de la France et sa volonté pacifique. »

## DÉFENSE NATIONALE

**Mardi 30 octobre 1956.** — *Présidence de M. de Maupeou, vice-président.* — La commission a entendu un bref exposé de M. de Maupeou sur la situation dans la région du Canal de Suez. Après un échange de vues, auquel ont pris part notamment MM. Pisani et Claparède, elle a chargé son président de prendre tous contacts nécessaires en vue d'une éventuelle réunion commune avec la commission des affaires étrangères, au sujet de la déclaration du Gouvernement relative à la situation créée par l'entrée des troupes israéliennes en territoire égyptien.

## FRANCE D'OUTRE-MER

**Mardi 30 octobre 1956.** — *Présidence de M. François Schleiter, président.* — La commission a adopté le rapport de M. Arouna N'Joya sur la proposition de loi (n° 44, session 1956-1957), relative à la composition des assemblées territoriales de l'A. O. F., de l'A. E. F., du Cameroun et des Comores.

Elle a adopté le texte voté par l'Assemblée Nationale, avec deux modifications tendant à augmenter le nombre des membres des assemblées de l'Oubangui-Chari et du Tchad qu'elle a porté respectivement à 45 et à 60.

D'autre part, M. Haïdara Mahamane a été désigné comme rapporteur de la proposition de résolution (n° 35, session 1956-1957), de M. Hassan Gouled, tendant à inviter le Gouvernement à faire prendre en charge par le budget de l'Etat, les frais de la milice de la Côte Française des Somalis, pour l'exercice 1956.

JUSTICE ET LÉGISLATION CIVILE,  
CRIMINELLE ET COMMERCIALE

**Mardi 30 octobre 1956.** — *Présidence de M. Georges Pernot, président.* — La commission a entendu le rapport pour avis de M. Marcilhacy sur la proposition de loi (n° 682, session 1955-1956), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à interpréter les lois nos 51-671, 51-673, 51-674 du 24 mai 1951 et n° 52-861 du 21 juillet 1952, sur les accords franco-tchécoslovaque, franco-polonais, franco-hongrois et franco-yougoslave, dont la commission des affaires économiques est saisie au fond.

Sur la proposition du rapporteur pour avis, elle a décidé de déposer un amendement tendant à préciser que les décisions rendues par les commissions chargées de répartir les indemnités dues aux personnes visées par les accords ci-dessus énumérés auraient l'autorité de la chose jugée.

PENSIONS (PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES  
ET VICTIMES DE LA GUERRE ET DE L'OPPRESSION)

**Mardi 30 octobre 1956.** — *Présidence de M<sup>me</sup> Cardot, président.* — Après avoir entendu le rapport de M. Jollit sur la proposition de loi (n° 637, session 1955-1956), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier l'article L 189 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, instituant une allocation forfaitaire au profit des aveugles de la Résistance, la commission a décidé de lui donner un avis défavorable.